



L'Association Territoires Partagés Gally Mauldre organise un concours de photos gratuit, ouvert à tous les photographes amateurs et professionnels.

1. THÈME DU CONOURS

Les photos auront pour thème : « Cartes postales de nos villages ».

Il sera laissé libre cours à l'imagination des participants pour illustrer ce thème.

2. CONDITION DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute personne physique, quel que soit son âge, résidant au sein des 11 communes de la Communauté de commune Gally Mauldre. Un justificatif de domicile sera exigé lors de la remise des clichés en version numérique.

La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

3. DUREE ET DEROULEMENT DU CONOURS

Le concours est ouvert du vendredi 21 Octobre jusqu'au jeudi 15 Juin 2023.

4. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Chaque participant peut présenter 1 photographie de sa commune et 1 photographie de chacune des 10 autres communes de la CCGM, soit **11 au maximum**.

La photo ne doit ni être retouchée, ni faire l'objet d'un montage par le biais d'un logiciel de photos.

Les photos devront être « libres de droit » en format jpg, ne pas dépasser 2Go et porter le nom de fichier : nom du photographe, commune photographiée, et si besoin un titre. Les photos peuvent être en N&B ou couleur.

Les photos seront à envoyer sur l'adresse mail : concoursphotoTPGM@gmail.com, accompagnées du bulletin de participation et d'un justificatif de domicile.

Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos. Ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication de la commune concernée.

Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiables sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés. La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

5. JURY DU CONOURS ET CRITERES DE SELECTION

Des expositions seront organisées au sein des communes afin d'exposer la totalité des photographies reçues par commune.

Les visiteurs de ces expositions constituent le jury sous la responsabilité de l'association TPGM.

Chaque visiteur ne pourra voter qu'une seule fois sur chaque exposition. Le jury aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats présentées de façon anonyme. Aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos. Seuls pourront connaître les noms des auteurs des clichés les personnes chargées de réceptionner les œuvres.

Les photographies seront jugées sur le seul critère de préférence pour représenter la commune concernée.

L'organisateur se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours. Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

6. PRIX ET RÉCOMPENSES

Chaque photographie sélectionnée par village se verra éditée sous un format de carte postale. Elles seront alors vendues afin de financer les futurs projets de l'association TPGM.

Les gagnants seront informés par téléphone ou par courriel dès la fin de l'exposition où sera présentée la photographie.

7. INFORMATIONS NOMINATIVES

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.

BULLETIN DE PARTICIPATION

JE SOUSSIGNÉ(E)

NOM :PRÉNOM :

.....

ADRESSE :

.....
.....

TÉL. : COURRIEL : @

.....

DATE DE NAISSANCE : / /

- SOUHAITE PARTICIPER AU CONCOURS PHOTO ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION TPGM JUSQU'AU 9 JANVIER 2023

- DÉCLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE SON RÈGLEMENT ET EN ACCEPTE LES CONDITIONS

- AUTORISE L'ASSOCIATION TPGM À UTILISER MES PHOTOGRAPHIES POUR TOUT SUPPORT DE COMMUNICATION OU TOUTE EXPOSITION

- CERTIFIE RÉSIDER AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE GALLY-MAULDRE ET JOINS À CE BULLETIN D'INSCRIPTION UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE.

FAIT À

SIGNATURE DU CANDIDAT

Bulletin à retourner avec vos photographies à concoursphotoTPGM@gmail.com qu'au jeudi 15 Juin 2023 dernier délai.